

La gestion des déchets fait débat

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-641902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La gestion des déchets fait débat

La Suisse se penche à nouveau sur la question de la gestion des déchets radioactifs. Point de départ de ce nouveau débat: l'annonce par la Nagra de régions offrant des conditions géologiques se prêtant à un stockage profond. Dans les cantons concernés, les propositions suscitent une levée de boucliers, mais aussi des réactions plus nuancées.

Même dans le canton d'Argovie, pourtant ouvert sur la question, les propositions sont accueillies avec scepticisme - trois des six zones éligibles sont situées sur son territoire (lire l'encadré en page 5). Dans un communiqué de presse, le gouvernement argovien précise: «Toutes les tâches dans le secteur du nucléaire ne doivent pas revenir au canton d'Argovie.» Et plus loin: «Le gouvernement s'emploiera donc toujours à ce que le choix final ne se fasse pas, de manière cachée, sur la base d'une acceptation supposée supérieure ou sur d'autres critères (mous). La sécurité ne souffre aucune concession et doit être le principal critère.» C'est également ce que défend le canton de Soleure, dans un communiqué: il faut faire passer en second les critères d'aménagement du territoire et les aspects socioéconomiques.

Une communication bien menée

Au plan de la communication, le processus est très bien engagé, estime Susanne Steffen. Les acteurs impliqués sont soucieux de coordonner leur action, ce qu'a montré la prépa-

ration à l'annonce officielle des propositions de régions. «L'OFEN, organe responsable, a tenu compte de nos demandes», poursuit Susanne Steffen. Il avait informé les cantons concernés avant le grand public. Le canton de Zurich se dit lui aussi satisfait: «Les rencontres préliminaires revêtaient pour nous une importance primordiale. Nous avons

ainsi pu élaborer un calendrier commun de communication, un point décisif pour la suite de la procédure», se félicite Dominik Bonderer, responsable de la communication de la Direction des travaux publics. Deux des régions proposées sont situées dans le canton de Zurich: l'une dans le Weinland et l'autre dans le Zürcher Unterland.

La procédure de sélection suscite des réactions contrastées

Le Conseil d'Etat zurichois invoque le fait que le canton accueille déjà de grandes infrastructures d'intérêt national, comme l'aéroport de Zurich Kloten, pour s'opposer à un stockage en couches géologiques profondes sur son territoire. Dans un communiqué, le gouvernement zurichois déclare néanmoins considérer le plan sectoriel de l'OFEN comme un instrument approprié pour le choix du site de stockage. Le canton de Thurgovie s'est lui aussi montré satisfait de l'actuelle procédure de sélection. Le canton de Schaffhouse fait pour sa part valoir que s'il n'entend pas se

fermer à la procédure d'évaluation, il est légalement tenu de s'opposer à l'installation d'un site de stockage sur son territoire.

Les cantons d'Obwald et de Nidwald réagissent quant à eux de façon très négative à la proposition de la Nagra pour la région de Wellenberg. Par deux fois, en 1995 et en

«IL ME PARAÎT ALLER DE SOI À CE STADE QU'AUCUN CANTON NE VEUILLE S'ATTIRER LES FOUDES DE SA POPULATION EN DISANT D'EMBLÉE OUI À L'INSTALLATION D'UN DÉPÔT SUR SON TERRITOIRE.»
MICHAEL AEBERSOLD, CHEF DE LA SECTION GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS DE L'OFEN.

2002, les Nidwaldiens ont en effet dit non à un dépôt sur leur territoire et à l'installation d'une sonde. D'un point de vue purement géologique, la Nagra a néanmoins dû retenir le Wellenberg parmi les régions proposées.

L'OFEN reste confiant

«Les réactions des cantons ne nous ont pas surpris», explique Michael Aebersold, chef de la section Gestion des déchets radioactifs de l'OFEN. «Il me paraît aller de soi à ce stade qu'aucun canton ne veuille s'attirer les foudres de sa population en disant d'emblée oui à l'installation d'un dépôt sur son territoire.» Il a toutefois été possible d'établir une bonne base de confiance et de lancer la procédure de sélection en collaboration étroite avec les cantons concernés. «Au final, il nous suffira d'un ou deux sites pour pouvoir construire un dépôt», fait remarquer Michael Aebersold.

(klm)

INTERNET

Infos concernant la gestion des déchets radioactifs au sein de l'OFEN:
www.dechetsradioactifs.ch

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN):
www.ensf.ch

Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs:
www.nagra.ch